Notice d'informations – sections sportives – Collège Fontanes – tennis de table

INFORMATIONS GENERALES

L'entrée en section sportive nécessite un engagement de l'élève et de la famille pour mener à bien le double projet scolaire et sportif.
L'épanouissement du collégien passe par l'adhésion de la famille aux intentions et aux objectifs que propose le collège Fontanes.
La réussite de ce parcours exigeant est conditionnée par un travail conséquent et une attitude irréprochable.
En cours de scolarité, et pour des raisons dûment motivées, le Chef d'Etablissement pourra prononcer l'exclusion de la section à tout moment. L'appartenance à une section sportive n'est reconduite l'année suivante que sur « Avis favorable » du conseil de classe constitué des équipes éducatives et sportives. Des manquements dans l'attitude, le travail et/ou les résultats sportifs peuvent conduire à l'éviction de l'élève. Un contrat à points a également été mis en place pour les élèves.

SCOLAIRE

Le recrutement s'adresse à des élèves en âge de rentrer en 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème
Pour des raisons d'organisation des classes et emplois du temps, les élèves de section sportive ne pourront pas choisir d'option facultative supplémentaire au collège (latin, CHAM).
Ils ont toutefois le choix de la LV2 : Allemand ou Espagnol.

SPORTIF

Les heures d'entrainement s'ajoutent à l'emploi du temps des élèves, en plus des heures d'EPS obligatoires.

Tennis de table	Florian Archambault	Lundi 15h20- 17h30 Mardi – 11h-12h30 Jeudi 15h20-17h30

Tous les déplacements se feront à pied et sont encadrés par les éducateurs.
Huit à douze heures sont consacrées chaque semaine à l'entraînement du Tennis de Table au Centre Municipal de Tennis de Table en plus de l'horaire d'éducation physique normal. Cet entraînement est dispensé part un entraîneur hors Education Nationale titulaire du B.E.E.S. 1er degré Tennis de Table, soit par la section sportive départementale avec Alin Bobonete et Nicolas Dupuy.

ORGANISATION DES EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves auront lieu le MERCREDI 22 MAI 2024 selon le détail suivant **:**

A la salle de tennis de table 11 bis rue Georges Clémenceau 79000 NIORT

de 14H00 à 17H00.

CRITERES DE SELECTION

1- Résultats aux épreuves sportives
2- Résultat de la commission scolaire (étude des bulletins trimestriels)
3- Acceptation de la dérogation à la carte scolaire (si Fontanes n'est pas votre établissement de secteur)

RESULTATS

La décision de la commission est sans appel.

L'admission définitive des candidats sera prononcée fin juin par la DSDEN79.

Chaque famille sera avisée par courrier de cette décision. Aucun résultat ne sera donné par téléphone.